

## Compte-Rendu - Réunion des acteurs

27 septembre 2017

### Participants à la réunion

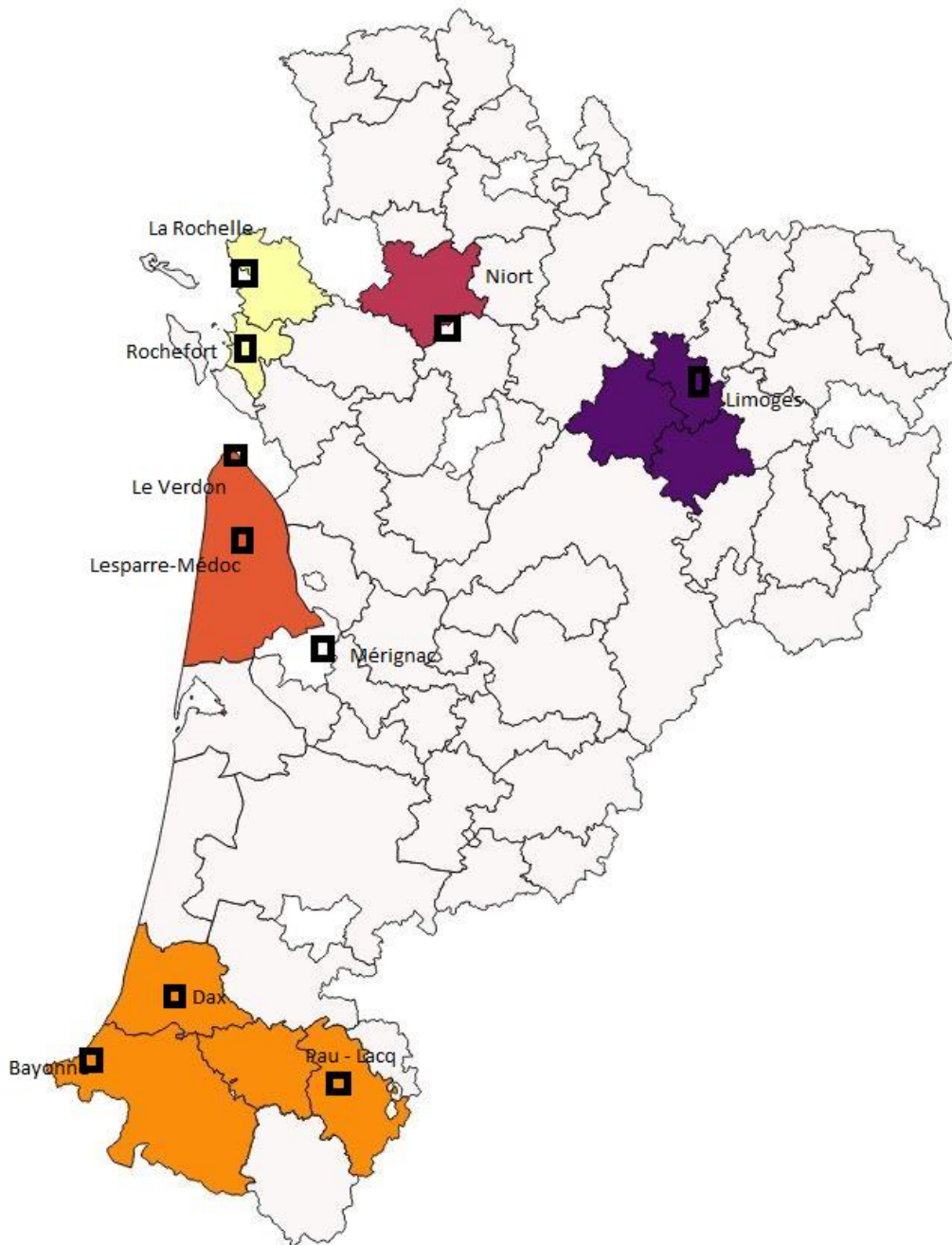
- Julie CLERC – Forum Urbain
- Olivier LACHAUD – CGT Cheminots Aquitaine
- Marie PALLU – Conseil Régional
- Rebecca VIGNOLLES – Conseil Régional
- Antonin BOYER – Collectif BSP
- Fabrice NORGEUX – CARSAT Aquitaine
- Lydia RIO – AFT
- Véronique GAMBARD – CGT Aquitaine
- Anaïs SEBIRE - DRDFE
- Alain BEDU – SNCF
- Karim MOUHALI – INSEE Nouvelle Aquitaine
- Stéphane LEVASSEUR - INSEE Nouvelle Aquitaine
- Alain DELMAS – CERESNA
- Bernard SOUBAIGNE – CERESNA
- Christian GUERIN – CERESNA
- Julien BAUDOT - CERESNA

### A. Introduction

Alain Delmas a tenu à introduire la réunion en rappelant la complémentarité des travaux menés par le CERESNA et la Région. En effet, la Conférence régionale permanente de la mobilité et des transports dont la première réunion a eu lieu la veille a montré que certains points ont déjà été bien avancés, notamment au niveau cartographique. Mais la question de la prospective est apparue comme manquante alors que la dimension sociale n'est pas à l'ordre du jour. C'est en ce point que le CERESNA apportera une réelle plus-value aux travaux existants ou étant menés en parallèle, et ne viendra aucunement faire doublon.

### B. Validation des zones d'études spécifiques

- Après avoir été discuté lors de la réunion du groupe « Réseaux », la carte ci-dessous a été proposée aux acteurs pour validation définitive.
- Ces 6 territoires feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'analyse des besoins des populations, entreprises et collectivités.
- L'INSEE, **parallèlement** à l'étude qu'elle mènera en conventionnement avec la CARSAT, pourra également apporter des éléments spécifiques pour ces 6 territoires, en lien avec les thématiques abordées dans l'étude.



- Les acteurs ont validé la carte ci-dessus.
- Il y a eu une interrogation sur l'absence d'un territoire comme la Dordogne. Mais les moyens ne permettent pas d'aller au-delà de 6 territoires ce qui implique forcément d'en éliminer certains qui auraient été pertinents. Les zones retenues sont complémentaires en ce qu'elles sont révélatrices des différents enjeux et de la diversité du territoire de la Nouvelle Aquitaine.
- Le contour géographique précis des territoires est celui des communautés d'agglomérations



Voici le territoire de la Fédération de la Chataigneraie, qui vient remplacer la zone Guéret – La Souterraine après suggestion des partenaires.

### C. Travaux de la « Dimension sociale » et étude avec l'INSEE

- il est important de bien dissocier l'objet de l'étude dans le cadre de la convention à établir avec la CARSAT, et la fourniture de données dans le cadre d'une réflexion collective plus large sur les thématiques connexes abordées par les partenaires, et en particulier sur les 6 territoires.
- L'objectif de cette étude est donc de mieux comprendre la réalité de l'emploi dans les secteurs du transport afin de permettre aux acteurs d'élaborer des fiches actions pertinentes et agir entre autres sur les problématiques de l'accidentologie, de l'égalité salariale et la mixité, de l'accessibilité.
- La CARSAT va faire voter un budget de 5000 euros TTC pour l'étude devant une commission paritaire le 3 octobre.
- L'INSEE fera des retours sur les travaux progressivement afin que tous les partenaires engagés dans l'étude puissent avancer ensemble. L'étude portera sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine et donnera des informations sur l'emploi et ses caractéristiques (sexe, qualification, salaire...) et le système productif du secteur des transports.
- L'étude donnera lieu à une publication de type 4 pages.
- D'un point de vue méthodologique, le principe de co-élaboration a été réaffirmé par l'INSEE. Ainsi, les partenaires apportant du contenu ne se contentent pas d'apporter des « données » à l'INSEE qui ne pourrait pas les intégrer, mais doivent bien « écrire » leurs propres contenus complémentaires.
- Ces travaux ne doivent pas venir en doublon des travaux existants mais les compléter (notamment rapport de l'OPTL)
- Un périmètre d'étude a été présenté à l'INSEE (codes d'activités NAF) qui l'a validé. Les acteurs présents lors de la réunion l'ont également validé en apportant plusieurs observations.

- **La réunion d'un comité technique à convoquer est la prochaine étape avec l'INSEE afin de finaliser la convention et le cahier des charges. Chaque partenaire, qu'il représente la société civile, les institutions, les organisations de patrons ou de salariés, est appelé à s'exprimer clairement sur ce qu'il souhaite mettre dedans. L'intégration, dans l'étude, des souhaits thématiques exprimés à traiter sera rediscutée avec l'Insee, pour tenir compte des contraintes (faisabilité, temps disponible, cohérence de l'étude...).**
- **L'objectif des travaux est justement de réussir à mener le dialogue social.**

### Présentation des codes NAF retenus

Code NAF	Désignation				
49.10Z	<a href="#">Transport ferroviaire interurbain de voyageurs</a>				
49.20Z	<a href="#">Transports ferroviaires de fret</a>		Voyageurs	Fret	Auxiliaires
49.31Z	<a href="#">Transports urbains et suburbains de voyageurs</a>				
49.32Z	<a href="#">Transports de voyageurs par taxis</a>				
<a href="#">49.39A</a>	Transports routiers réguliers de voyageurs				
<a href="#">49.39B</a>	Autres transports routiers de voyageurs				
4941A	Transports routiers de fret interurbain				
4941B	Transports routiers de fret de proximité				
4941C	Location de camions avec chauffeur				
49.42Z	<a href="#">Services de déménagement</a>				
50.10Z	<a href="#">Transports maritimes et côtiers de passagers</a>				
50.20Z	<a href="#">Transports maritimes et côtiers de fret</a>				
50.30Z	<a href="#">Transports fluviaux de passagers</a>				
50.40Z	<a href="#">Transports fluviaux de fret</a>				
51.10Z	<a href="#">Transports aériens de passagers</a>				
51.21Z	<a href="#">Transports aériens de fret</a>				
52.10A	Entreposage et stockage frigorifique				
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique				
52.21Z	<a href="#">Services auxiliaires des transports terrestres</a>				

52.22Z	<u>Services auxiliaires des transports par eau</u>				
52.23Z	Services auxiliaires des transports aériens				
52.24A	Manutention portuaire				
52.24B	Manutention non portuaire				
52.29A	Messagerie, fret express				
52.29B	Affrètement et organisation des transports				
86.90A	Ambulances - Transport sanitaire				
Codes en bleu : activité dépendant de la convention collective transport (cf. AFT)					

- Certains points restent à valider, comme savoir s'il faut intégrer ou pas le « Transport de voyageurs par taxi » ?
- Les données recueillies sont à priori celles concernant les salariés des secteurs du transport, mais des données complémentaires sur les non-salariés peuvent être mobilisées par l'INSEE en utilisant d'autres sources.
- Il faut enfin revérifier que tous les codes NAF de la branche « Transports et Services » soient bien présents, et pour ceux qui ont été écartés, s'assurer que cela est bien justifié.

### Attentes et contributions des partenaires de l'étude

- Il faudra que la SNCF puisse apporter de l'information plus fine sur la réalité des emplois par territoire. Par exemple, SNCF déclare tous ses salariés à un endroit, mais en réalité ils sont disséminés sur plusieurs territoires.
- Toutes les préfectures de France doivent élaborer leur document général d'orientation sur l'accidentologie et les risques routiers. Les préfectures ont ainsi pu remarquer qu'il y a des zones accidentogènes plus que d'autres (le Médoc par exemple). Ces informations amènent à se poser de nouvelles questions sur les raisons de ces écarts et à élaborer des propositions. L'ODSR (Observatoire Départemental de la Sécurité Routière) a ces données sur l'accidentologie, il est donc possible de les récupérer auprès d'eux.
- Bordeaux Métropole et la CARSAT vont travailler sur Plan de déplacement des salariés.
- La complémentarité des modes de transport offert aux salariés est un enjeu.

### Au niveau des données générées, les différents points à aborder dans l'étude sont :

- Objectiver les différences salariales dans les secteurs du transport.
- Avoir des informations sur les temps de travail (plein, partiel). A minima quotité de temps de travail pour vérifier comment le temps partiel agit sur l'emploi des femmes
- Avoir des informations sur le temps de déplacement pour aller au travail (trajet domicile et prise de fonction) met en évidence les horaires et la sécurité pour les femmes.
- Quel type de métier est occupé aussi par les femmes.
- La question de la formation initiale.

- La question des zones d'accueil pour les enfants dans les entreprises des secteurs des transports.

Concernant ce dernier point, il apparaît à tous comme intéressant mais il semble difficile de trouver de l'information là-dessus. L'AFT précise qu'elle a travaillé sur ce sujet depuis trois ans, en donnant des pistes aux entreprises dans le cadre du programme « Itinéraire Égalité ». Il s'agit d'une initiative qui agit sur la mixité et l'égalité professionnelle en entreprise et s'adresse aux dirigeants et partenaires sociaux du transport routier et des activités auxiliaires. Il pourrait être intéressant d'aller voir dans certaines entreprises concernées de quelle manière les pistes d'actions ont été mises en place et quels sont les résultats aujourd'hui. Mais cela nécessite des moyens et doit donc être revu prochainement.

### **Contribution supplémentaire de l'INSEE**

- L'accessibilité des territoires aux services et équipements sera mise en avant et fera le lien avec les travaux du groupe « Réseaux ».
- Les données à produire sur les 6 territoires devront être précisées.

### **Opportunité d'approfondir l'aspect prospective**

- L'AFT dispose d'un service d'études capable de mener des travaux approfondissant l'aspect « prospective » : Quelle évolution pour les métiers du transport demain ?
- Comment l'entreprise anticipe les évolutions à venir dans les métiers des secteurs des transports. Les changements sont-ils anticipés ? Quelles réponses sont apportées, en termes d'emploi de formation, d'adaptation des métiers. Camions autonomes vont arriver, ça n'est qu'un exemple.
- Comment ces points sont abordés par les salariés de ces entreprises ? Sont-ils bien au fait de ces évolutions à venir et quelles sont leurs préconisations à ce sujet ?
- Il y a un travail qualitatif à mener dans les entreprises sur les 6 territoires avec une vraie méthode d'enquête.
- Il faudra lier ces aspects là en lien avec les besoins des usagers. L'évolution des transports répond-elle aux attentes des usagers ? Important de toujours faire le lien entre les deux dimensions : du social aux réseaux. Ainsi, pour l'AFT, nos différentes concertations lors des réunions décentralisées pourront venir mailler et enrichir les travaux de l'enquête.
- Il est important de lier également ces données aux enjeux de la formation initiale et continue : comment eux aussi anticipent les nouveaux métiers qui vont émerger.
- L'objectif de ces travaux serait d'apporter des éléments objectifs d'analyse dont chacun pourra se saisir pour formuler ensuite ses propositions. Il s'agit là encore d'une étude visant à renforcer le dialogue social, en impliquant monde de la formation, patronat et salariés, usagers et clients, à se poser ensemble les questions qui les concernent tous pour leur avenir.
- Prochaine réunion à venir le 13 octobre entre CERESNA et AFT va permettre d'avancer sur les conditions techniques et financières de faisabilité de l'étude.

### **D. Méthodologie à suivre pour l'analyse des besoins en termes d'infrastructures et de services.**

3 cibles sont identifiées :

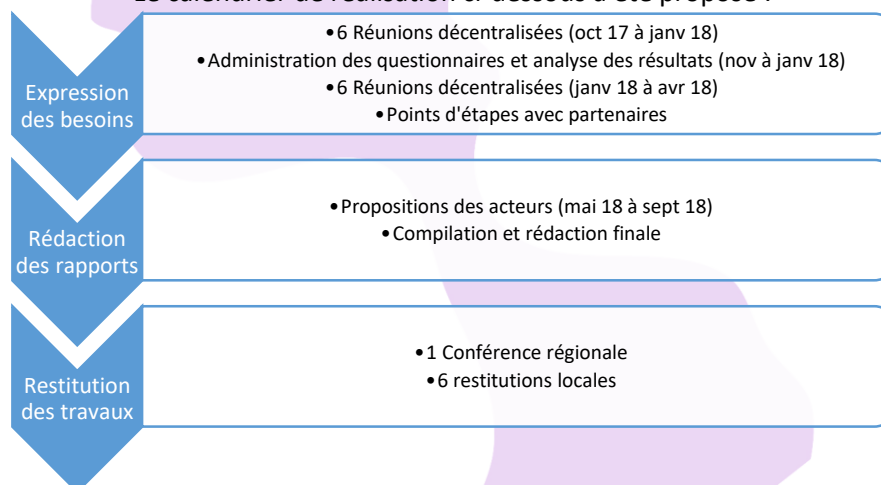
- la population

- les entreprises
- les collectivités

Il y a différentes approches permettant de faire exprimer les besoins qui sont complémentaires et seront déployées en parallèle:

- les besoins ne seront pas exprimés de manière quantitative et statistique, mais seront exprimés de manière qualitative, sauf cas contraire exprimé
- Plusieurs questionnaires seront élaborés, chacun ayant une cible et des objectifs spécifiques. Les résultats dépendront en partie de la capacité d'administration des questionnaires par les associations, entreprises, institutions, engagées dans la démarche.
- Les questionnaires seront rédigés en octobre et envoyés à tous les partenaires pour recueillir leurs modifications/remarques. Une réunion de travail avec les partenaires peut être envisagée afin de finaliser les questionnaires sur la base des trames envoyées, ainsi que la méthode de diffusion et de traitement.
- Les réunions décentralisées (deux pour chaque territoire) rassembleront une grande diversité d'acteurs locaux et seront un outil pour faire remonter l'expression des besoins, et dans un second temps les propositions.
- La DRDFE participera plus spécifiquement aux travaux en proposant l'organisation de deux ateliers (à Bordeaux et à Limoges) avec l'aide et l'expertise de Johanna Dagorn (sociologue). L'objectif de ces ateliers sera de permettre à des femmes de la région d'exprimer leurs besoins en matière de transports. Ces travaux viendront enrichir le reste des travaux réalisés dans les réunions décentralisées et via les enquêtes.
- L'AFT de son côté possède en son sein les compétences et la méthodologie pour travailler sur la réalisation de questionnaires. Il y a donc une possibilité de travailler l'élaboration des questionnaires avec eux. Ce point sera rediscuté lors de la rencontre du 13 avec le CERESNA.

Le calendrier de réalisation ci-dessous a été proposé :



- Le SRADDET sera lancé le 12 octobre. La Région va caler ses réunions sur la thématique Mobilités et Transports en fonction du cadre général du SRADDET. Il faudra donc que le CERESNA se cale avec la Région pour ne pas être sur les mêmes dates aux mêmes endroits afin de ne pas solliciter les acteurs de manière trop rapprochée.
- Semaine du 18 avril est proposée pour la deuxième réunion décentralisée autour de Limoges.
- Le timing de la conférence finale du CERESNA et les travaux du SRADDET est bien accordé puisque le SRADDET sera finalisé peut après la conférence du CERESNA.
- **Le CERESNA continue la recherche de financement car à ce jour le budget n'est pas encore bouclé.**